

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4542**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Ginger Sechaud-Bossuyt - Avenant collectif de transfert de marchés à la société Grontmij SA

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4542**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Ginger Sechaud-Bossuyt - Avenant collectif de transfert de marchés à la société Grontmij SA**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

La société Ginger Sechaud-Bossuyt a fait l'objet d'une fusion absorption avec sa société mère Grontmij SA (Registre des commerces et sociétés -RCS- Paris B 338 329 496) en date du 30 avril 2013.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Grontmij SA - domiciliée sis 7, rue Alsace Lorraine à Lyon 1er - à se substituer ainsi à la société Ginger Sechaud-Bossuyt dans les marchés communautaires dont elle est mandataire ou cotraitante à compter de la date de notification de l'avenant.

Les marchés de la société Ginger Sechaud-Bossuyt passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- direction de la voirie :

. 2004-040551C-00 - maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard urbain est à Vénissieux – Saint Priest, partie comprise entre la rue Fernand Pelloutier et le chemin du Charbonnier.

- délégation générale au développement urbain :

. 2008-083101C-00 : Villeurbanne Poudette - marché de maîtrise d'œuvre conception et réalisation voie nouvelle et espace public central,

. 2012-189 : Mions : Quartier Joliot Curie - mission de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires rappelés ci-dessus et attribués à la société Ginger Sechaud-Bossuyt au profit de la société Grontmij SA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.